



# Programme forestier des Premières nations



*En partenariat avec les Premières nations*

Déterminer l'échelle de  
planification de l'aménagement  
des forêts des Premières nations



Gouvernement  
du Canada

Government of  
Canada

Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada

Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada

Canada 

**Programme forestier des Premières nations First Nations Forestry Program**



**Déterminer l'échelle de  
planification de l'aménagement  
des forêts des Premières nations**

This document is also available in English

Ressources naturelles Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

Septembre 2003

En partenariat avec les Premières nations

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2004

Imprimé : Cat. Fo52-2/2004F  
ISBN 0-662-75665-7

PDF: Cat. Fo52-2/2004F -PDF  
ISBN 0-662-75666-5

POUR SE PROCURER GRATUITEMENT DES EXEMPLAIRES DE CETTE PUBLICATION  
S'ADRESSER AU :

Programme forestier des Premières nations  
Ressources naturelles Canada  
Service canadien des forêts  
580, rue Booth, 7ième étage  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0E4

Téléphone : (613) 947-7380  
Télécopieur : (613) 947-7399  
Site web : [www.fnfp.gc.ca](http://www.fnfp.gc.ca)

---

This publication is also available in English under the title:

Determining Scale of Forest Management Planning for First Nations Forests

## Remerciements

Nous aimerions remercier Brian Donovan, de Forest Financial Consulting, qui a rédigé le rapport pour le Comité de gestion provincial et territorial du Programme forestier des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Nous tenons également à remercier Steve Ginnish, de la Première nation d'Eel Ground, qui a organisé et administré le projet, et Crystal Thompson, étudiante au Collège communautaire de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, qui s'est occupée de la conception graphique et de la mise en page du document.

## Table des matières

Introduction.....	1
Pourquoi établir un plan?.....	1
Valeurs et vision de la collectivité .....	4
Buts et objectifs .....	4
Aspects relatifs à l'inventaire .....	5
Ressources.....	6
Territoire.....	6
Prochaines étapes .....	8
Résumé.....	8
Annexe .....	9
Ouvrages consultés.....	11



## Introduction

Qu'est-ce qu'un bon plan pour un territoire boisé des Premières nations?

Qu'est-ce que ma collectivité veut faire avec notre territoire boisé?

Quels sont les points importants à examiner avant de commencer?

Le territoire boisé est-il suffisamment grand pour être aménagé?

Les petits territoires boisés présentent des défis particuliers. Les questions indiquées ci-dessus sont celles que les propriétaires devraient se poser lorsqu'ils évaluent les besoins de planification de leur territoire. Le présent cadre a pour objectif de fournir un *outil* qui les aidera à déterminer un niveau approprié de planification de l'aménagement. Il ne vise pas à décider si l'aménagement est approprié, mais à établir le type de plan d'aménagement qui convient au territoire.

Ce cadre a été créé principalement pour les Premières nations des Maritimes où les réserves mesurent entre 26 et 4 400 hectares et dont la superficie moyenne est de 450 hectares. Il peut également servir à prendre des décisions relatives à la planification de l'aménagement des territoires des Premières nations de toute l'Amérique du Nord et à relever les lacunes lorsque l'on veut établir un plan d'aménagement complet.

**Pourquoi établir un plan?**

Les plans financiers, les plans de travail et les plans de vacances sont tous des types de plans qui sont établis dans le but d'atteindre des objectifs. Un plan d'aménagement forestier est semblable du fait qu'il sert à déterminer un train de mesures à appliquer sur un territoire forestier pour atteindre un ensemble d'objectifs. Il faut collecter des données, consulter des gens et avoir des ressources en place pour qu'un plan réussisse. Pour certains, un plan leur permettra de mieux connaître le territoire qu'ils possèdent; pour d'autres, il les aidera à déterminer les avantages financiers ou économiques à tirer de leur territoire.

**Donc... quels sont les types de plans qui existent?**

Il existe trois types de plans qui conviennent aux territoires forestiers dont la superficie est petite ou moyenne.

### 1) Plan d'aménagement forestier

Valeurs et buts  
relatifs aux  
forêts

Les plans d'aménagement forestier sont élaborés pour différents paysages et contiennent une vision, des buts et des objectifs clairs et les ressources nécessaires disponibles pour la mise en œuvre. Ils diffèrent des plans d'aménagement des peuplements et par zone par la ***prise en compte des valeurs et des buts relatifs aux forêts ou aux paysages***. Les zones de récolte peuvent comprendre plusieurs peuplements et réserves fauniques, et l'apport en produits et en valeurs a lieu à une fréquence plus ou moins annuelle. Des plans plus détaillés et diversifiés comme celui-ci nécessitent des ressources et une infrastructure pour planifier les activités annuelles et en rendre compte. La réussite d'un plan d'aménagement forestier dépend de la participation de la collectivité sous forme, par exemple, de ressources techniques et de personnel dévoué.

### 2) Plan d'aménagement des peuplements

Compilation de  
plans de  
peuplements  
individuels

Les peuplements sont des groupes d'arbres de composition ou d'espèces semblables (épinettes noires, peuplements mixtes ou pins gris). Les plans pour les peuplements couvrent donc des peuplements individuels. Un plan d'aménagement de peuplements est une ***compilation de prescriptions sylvicoles individuelles*** et indépendantes des autres peuplements d'une forêt. Le traitement ou l'utilisation des peuplements, de la faune et d'autres valeurs ne tient compte que d'un seul peuplement, plutôt que de l'ensemble de la forêt. Les plans pour les peuplements conviennent aux territoires qui manqueraient de buts axés sur la continuité et de ressources techniques ou dont le territoire est petit. La nécessité de planifier les activités et d'en rendre compte demeure, mais au niveau du peuplement seulement. L'apport de produits est souvent intermittent.

### 3) Plan d'aménagement par zone

Tous les  
peuplements  
combinés

Le plan d'aménagement par zone est le moins détaillé et ***combine tous les peuplements d'une zone***. Il traite tous les peuplements de la même manière, peu importe le type ou l'usage. Un plan par zone peut convenir aux petits territoires forestiers ou à ceux dont les activités sont limitées ou périodiques. Pour les zones plus grandes, ce type de plan est utilisé lorsque les ressources en place ou l'aménagement sont insuffisants, et peut être considéré comme un cas exceptionnel, puisque la plupart des propriétaires devraient être en mesure de réunir les ressources nécessaires pour exercer des activités sur au moins un peuplement.

## Quel type de plan d'aménagement convient le mieux à ma collectivité?

Il y a quatre éléments principaux que vous devez prendre en compte pour déterminer le niveau approprié de planification et de mise en œuvre.

### 1) Vision et valeurs de la collectivité : *Que veut la collectivité?*

La vision et les valeurs de la collectivité en ce qui concerne les forêts sont des éléments importants de la planification de l'aménagement. Le point central de cet élément consiste à découvrir comment les décisions relatives à l'aménagement du territoire sont prises ou approuvées, à déterminer quels sont les organismes dirigeants et à examiner la vision de la collectivité pour le territoire. À cette étape, on examine aussi les valeurs de la collectivité.



Un plan d'aménagement fondé sur la vision et les valeurs de la collectivité permet d'établir des buts et des objectifs qui déterminent l'inventaire requis et les mesures nécessaires pour l'aménagement. L'absence de vision pour un territoire ne signifie pas que l'aménagement est inutile ou irréalisable, mais simplement qu'il faut appliquer une autre forme de planification.

### 2) Buts et objectifs : *Qu'est-ce que la collectivité essaie de réaliser?*



Une fois que la vision aura été mise en place, la prochaine étape consistera à établir les buts et les objectifs, qui entrent dans des buts économiques plus précis et des buts environnementaux et sociaux plus vagues. Il peut s'agir de buts portant sur l'emploi, la faune et la protection des valeurs spirituelles et culturelles. Les buts doivent corroborer la vision et être réalisables avec le territoire et les ressources disponibles.

### 3) Ressources : *Quels sont les ressources disponibles pour mettre en œuvre un plan?*

Le troisième élément d'un bon plan d'aménagement est la disponibilité et la continuité des ressources pour assurer la mise en œuvre à long terme. Ces ressources comprennent le personnel, les logiciels et le matériel informatique, ainsi que les entrepreneurs et les consultants. Une évaluation des ressources permet de vérifier la capacité de mettre en œuvre un plan d'aménagement et de réaliser les buts et les objectifs fixés.





#### 4) Territoire : *Quelle est la composition du territoire?*



La vision, les valeurs et les objectifs de la collectivité ont la même importance, et les ressources sont le territoire lui-même. Les points qu'il faut examiner sont la diversité du territoire et la capacité d'appuyer la vision et les buts, l'inventaire et les ressources requises et, finalement, le plan le plus approprié à élaborer.

### **Cela indique-t-il le type de plan à élaborer : plan d'aménagement forestier, de peuplements ou par zone?**

La prochaine étape de ce processus consiste à choisir le type de plan qui convient à votre territoire. La sélection demandera un certain temps et de la réflexion, car il faut évaluer chacun des quatre éléments.

Pour déterminer le type de plan, il faut répondre aux questions de chaque section ci-dessous. Ensuite, le choix deviendra clair. Ces questions permettent également de déterminer les lacunes en ce qui a trait à votre capacité de planifier et d'exécuter vos activités forestières.

### **Valeurs et vision de la collectivité**

Posez les questions suivantes à vous-même et à votre collectivité :

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
1) Le chef et le conseil, ou un aménagiste forestier, ont-ils établi une orientation pour l'aménagement forestier?	Forêt	Peuplement
2) Une vision a-t-elle ou sera-t-elle établie par le chef et le conseil?	Forêt	Peuplement
3) La récolte ou la sylviculture se fait-elle actuellement sans plan d'aménagement ou autorisation?	Zone	Peuplement
4) Existe-t-il un ensemble de normes pour les activités forestières sur le territoire?	Forêt	Peuplement
5) Les ressources financières et professionnelles nécessaires pour exécuter un plan d'aménagement ont-elles été déterminées?	Forêt	Peuplement

Ce questionnaire est la première étape du processus à suivre pour choisir le type de plan qui convient à votre collectivité.

### **Buts et objectifs**

La collectivité doit ensuite établir des buts et des objectifs. Pendant une séance de remue-ménages, elle peut décrire les buts et les objectifs et les comparer au territoire et à la vision pour vérifier s'ils sont réalistes et compatibles.

Les buts et les objectifs sont des éléments **mesurables** de la planification. Le tableau suivant donne des exemples de buts et d'objectifs : quelle importance la collectivité accorde-t-elle aux différents types de buts ?

Buts et objectifs		
Précis	Vagues	Vagues
Économiques	Écologiques	Sociaux
Emplois	Zones uniques	Culturels/spirituels
Recettes	Faune	Emploi
Mérite	Connexité	Démographiques
Retombées	Eau	Esthétiques
Industrie secondaire	Environnementaux	Récréation

Une fois que la collectivité a trouvé les buts et les objectifs qui lui conviennent, une évaluation de l'inventaire disponible l'aidera à déterminer si les buts sont réalisables



## Aspects relatifs à l'inventaire

On peut examiner les couches d'inventaire suivantes pour élaborer un plan d'aménagement forestier, un plan d'aménagement de peuplements ou plan par zone. L'information de base sur l'inventaire comprendrait la composition des peuplements, les volumes par espèce, les cours d'eau, l'habitat, le patrimoine et les zones culturelles d'un site. Si votre collectivité vise des buts comme le rendement économique ou la création d'emplois, vous devrez collecter l'information appropriée sur l'inventaire forestier, comme le bois d'œuvre, pour atteindre ces buts. Si des membres de votre collectivité n'utilisent pas le bois d'œuvre, l'évaluation de l'inventaire est une excellente occasion pour collecter de l'information sur la disponibilité des matériaux dont ils ont besoin. En adaptant l'évaluation de votre inventaire aux besoins de votre collectivité, vous pouvez déterminer dans quelle mesure les buts et les objectifs de votre collectivité sont réalisables.

Aspects relatifs à l'inventaire		
Peuplements forestiers	Plantes non ligneuses	Autres utilisations possibles
Eau	Riz	Expertise collective
Valeurs non ligneuses	Champignons	Biodiversité
Zones écologiques	Baies	Frêne noir
Réserves fauniques	Herbes	Bois artisanaux
Patrimoine/zones historiques	Foin d'odeur	Érable à sucre
Zones culturelles		Valeurs sociales
Routes et autres accès		Abris des animaux
Paysages, terrains		
Zones récréatives		
Corridors de déplacement		
Zones riveraines		
		Autres inventaires autochtones



Aires d'hivernation  
Aires de croissance  
Zones de migration  
Espèces rares ou en péril

Inventaires provinciaux & fédéraux

## Ressources

L'évaluation des ressources sert à vérifier si le plan peut être élaboré et appliqué et s'il y aura une continuité permettant la mise en oeuvre du plan à long terme. Ces questions visent principalement à voir si la collectivité a besoin de ressources additionnelles. Le plan peut-il être créé? Qui supervisera le plan? Y a-t-il suffisamment d'équipes pour exécuter le plan? Comment les résultats seront-ils collectés et comptabilisés?

Questions à poser à cette étape :

- Combien y a-t-il de professionnels et de techniciens dans la collectivité?
- Quelle formation est nécessaire pour réaliser les buts et les objectifs?
- Existe-t-il des équipes pour la récolte et la sylviculture?
- L'aménagiste forestier sera-t-il là pour plusieurs années?
- Quelles sont les ressources informatiques requises et disponibles?
- Quels sont les logiciels requis et disponibles?

C'est un domaine très important, et la collectivité dispose d'options comme la formation pour que ses gens puissent faire le travail ou l'embauche d'entrepreneurs et de consultants pour aider la collectivité.

## Territoire

Finalement, il faudrait examiner attentivement le territoire pour voir ce que l'on peut faire. Le tableau suivant sert à évaluer un niveau approprié de planification de l'aménagement.

Directives :	Forêt	Peuplement	Zone
Aménagement actuel	Actif	Actif	Passif
Territoire	> 750 ha	750-250 ha	< 250 ha
Nombre de peuplements	> 50	50-20	< 20
Mesure de la diversité	Déboisement des arbres surranés	Morcelée	Morcelée
Types de couverture	Résineux, peuplements mixtes, feuillus	Morcelée	Morcelée
Inventaire disponible	Complet	Morcelé	Absent
Calendrier des activités	régulier	Interrompu	Interrompu
Vision et buts réalisables	Oui	Peut-être	Probablement pas

Qu'est ce que le territoire vous révèle? Si le territoire est vaste et diversifié et que des buts et des ressources sont établis, vous pouvez facilement établir un plan d'aménagement forestier. Par contre, si le territoire est petit et plutôt uniforme, il serait peut-être préférable d'élaborer un plan d'aménagement de peuplements ou par zone.



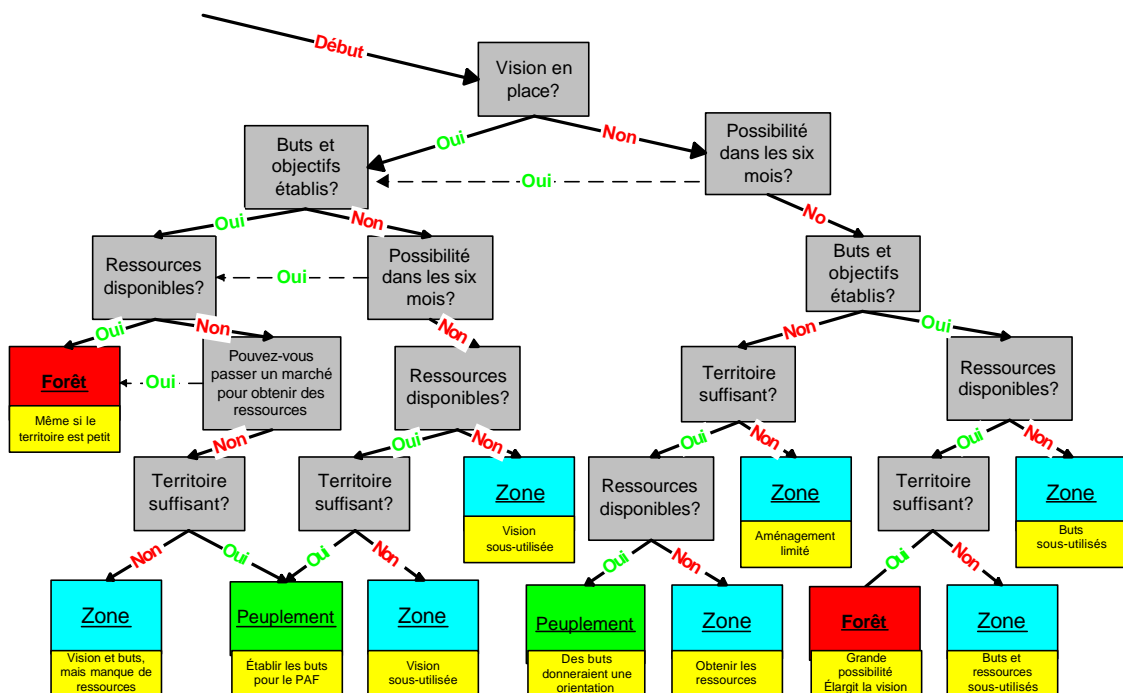
Reprenons la question : un plan d'aménagement forestier, de peuplements ou par zone?

Après avoir fait le tour de cette question, vous devriez maintenant avoir fait votre choix entre les trois options offertes :

- 1) Les plans d'aménagement forestier devraient être établis sur les territoires vastes et diversifiés qui présentent plusieurs possibilités d'aménagement.
- 2) Les plans de peuplements conviennent aux territoires de superficie moyenne qui ont des niveaux interrompus de récolte, de sylviculture et d'aménagement faunique.
- 3) Les plans par zone conviennent aux territoires petits et uniformes ou inactifs. Il faut les traiter comme une seule zone et on pourrait envisager une prescription sylvicole. Cela n'exclut toutefois pas les possibilités d'aménagement pour des sites particuliers.

L'utilisation du diagramme suivant est un moyen facile de déterminer le type de plan approprié. Ce diagramme montre aussi à chaque point les choses qu'une collectivité doit faire pour élaborer un plan complet

Il y a aussi une liste de vérification (annexe).

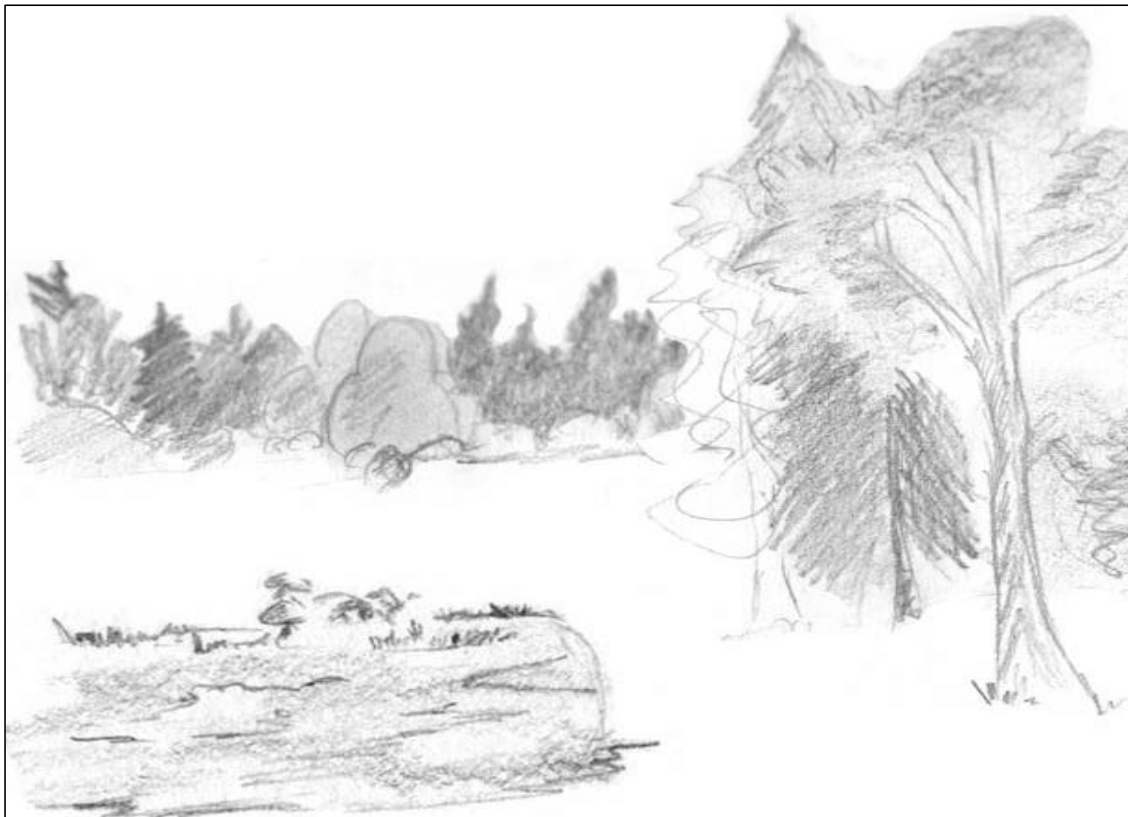


## Prochaines étapes

Les prochaines étapes consistent à examiner la vision, les buts, les ressources et le territoire pour déterminer si la collectivité peut réaliser les travaux ou si elle a besoin d'aide. La vision et les buts doivent être établis par la collectivité. Pour ce faire, elle peut tenir des réunions et pourrait faire appel à un animateur expérimenté afin d'obtenir de meilleurs résultats. En ce qui concerne les ressources, y a-t-il des membres de la collectivité qui peuvent dresser des inventaires forestiers, se charger des travaux de récolte et de sylviculture et aménager les réserves fauniques ou de la formation est-elle requise? La collectivité peut également choisir de confier tous ces travaux à des entrepreneurs. En réfléchissant à chaque vision, but, ressource et territoire, vous pouvez facilement trouver ce que la collectivité fera et déterminer l'aide nécessaire.

## Résumé

La planification des activités forestières sur les territoires dont la superficie est petite ou moyenne devrait tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Il est utile de penser à ce que la collectivité veut, aux ressources disponibles, à ce que le territoire peut fournir et aux avantages que l'on souhaite obtenir. Un examen approfondi de tous ces éléments assurera la réussite du plan qui sera mis en place et la réalisation des buts de la collectivité. Il ne faut pas oublier que le territoire est dynamique et que le plan et le processus devraient l'être aussi.



## Annexe

### Liste de vérification pour la planification

Utilisez la liste suivante pour déterminer le type de plan que vous devriez mettre en place ou les lacunes de chaque type de plan. Les feuilles indiquent les éléments à prendre en compte pour chaque type de plan.

Liste de vérification pour la planification	Forêt	Peuplement	Zone
Vision de la collectivité	☑		
Énoncé de la vision	☑		
Autorité, responsabilité et approbation	☑		
Signatures de l'approbation	☑		
Buts et objectifs			
Objectifs sociaux	☑		
Préoccupations de la collectivité	☑	☑	☑
Participation de la collectivité	☑	☑	
Expertise de la collectivité	☑	☑	?
Formation et emploi	☑	☑	☑
Produits forestiers	☑	☑	?
Zones historiques	☑	☑	
Qualité visuelle	☑	☑	
Objectifs écologiques			
Ressources non ligneuses	☑	☑	☑
Diversité biologique	☑		
Réserves fauniques	☑	☑	☑
Archéologie	☑		
Objectifs économiques			
Emploi	☑	☑	
Récolte	☑	☑	
Sylviculture	☑	☑	
Activités récréatives	☑	☑	☑
Artisanat	☑	☑	☑
Certification des produits forestiers			
Forest Stewardship Council (FSC)	?		
Smart-wood	?		
ISO/CSA	?		
Sustainable Forest Initiative (SFI)	?		

Liste de vérification pour la planification	Forêt	Peuplement	Zone
Description de la zone			
Inventaires			
Peuplements forestiers			
Ressources non ligneuses			
Réserves fauniques			?
Peuplements vieux			
Activités récréatives			?
Cours d'eau			
Terrains/territoires			
Zones culturelles			
Pêches			
Ressources du sol			
Classification des zones écologiques	?		
Cartes			
Zones de récolte			
Zones de sylviculture			
Faune			
Aires d'hivernation			
Corridors de déplacement			
Nidification, reproduction			
Migration			
Zones riveraines			
Cours d'eau			
Activités récréatives			
Zones protégées			
Zones particulières à un site			
Routes et accès			
Minéraux			
Récolte et sylviculture			
Calculs des possibilités annuelles de coupe			
Méthodes de récolte			
Remplacement des peuplements			
Remplacement des espaces vides			
Systèmes de sylviculture			
Échéanciers			
Protection			
Protection contre les incendies			
Protection contre les insectes		?	
Surveillance et mises à jour			
Plan de communication		?	
Normes d'utilisation			
Manuel d'inventaire forestier			

## Ouvrages consultés

- First Nations Forestry Association of Nova Scotia, 1996, *Guidelines for Forest Stewardship in Mi'kma'kik*, Truro, N.-É. 24 p.
- First Nations Forestry Association of Nova Scotia, 1997, *Forestry in Nova Scotia, A Mi'Kmaq Perspective*, Truro, N.-É. 18 p.
- Murray, T. 2002, Personal Communications, Fredericton, N.-B.
- Northcott, J. 2001, *Moose Meadows Forest and Environmental Management Plan*, First Nations Forestry Program, Ottawa, Ont. 79 p.
- Smith, P., G. Scott et G. Merkel, 1995, *Lignes directrices relatives à l'aménagement forestier des terres indiennes : une approche communautaire*, document de travail préparé pour l'association nationale de foresterie autochtone, Ottawa, Ont. 145 pp.